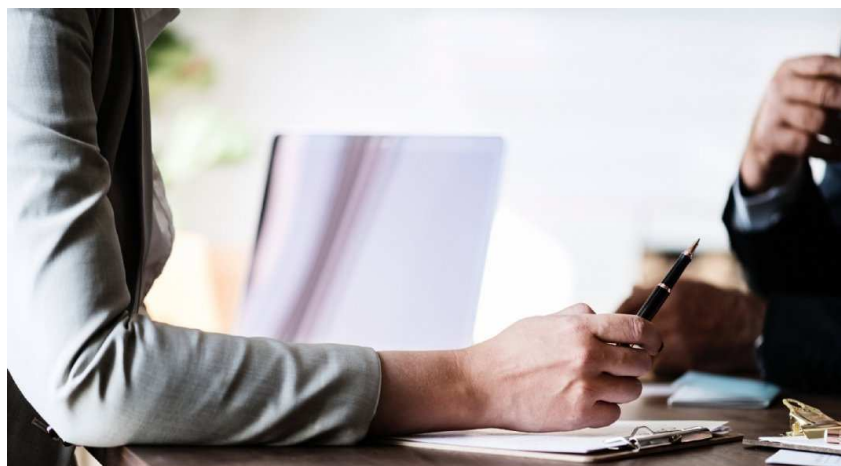


Quelles perspectives pour les inspecteurs avec le Grenelle de l'Éducation...

9-12 minutes

Dans le cadre du Grenelle, le MEN envisage la création de "fonctions mixtes", autrement dit confier à des enseignants des "missions dévolues aux inspecteurs". Ces derniers voient la mesure d'un bon œil, notamment car elle augmenterait les effectifs des inspecteurs, plaide Christian Champendal, du Snia-IPR-Unsa. Il alerte néanmoins sur le fait qu'il "faudra des moyens". Alors que le MEN veut aussi davantage de CPC, Patrick Roumagnac, du Sien-Unsa, souhaite qu'ils soient responsables de questions pédagogiques. Les inspecteurs espèrent aussi que le Grenelle améliorera leur parcours professionnel.



Le MEN veut créer des fonctions mixtes : des enseignants qui mèneraient des missions d'inspection, comme les RDV de carrière. Pexels

Que de plus en plus de professeurs effectuent des missions d'inspection : c'est un des objectifs affichés par le ministère de l'Éducation nationale. Le 4^e engagement des conclusions du Grenelle de l'Éducation - "Personnaliser l'accompagnement des professeurs" - prévoit en effet que l'objectif "prioritaire" est de "renforcer les équipes chargées du suivi rapproché des professeurs" et, ainsi, créer et développer, dans le second degré, les postes de "professeurs en service partagé" ([lire sur AEF info](#)).

Précisément, il s'agit d'augmenter le nombre d'enseignants déchargés de temps d'enseignement pour effectuer des missions

d'aide à l'inspection des enseignants. Le déploiement de ces "fonctions mixtes" est annoncé "à partir de 2022". En outre, le ministère veut augmenter le nombre de conseillers pédagogiques de circonscription (CPC) dans le 1er degré.

Vers une modification du statut des enseignants ?

La première réunion du groupe de travail "Esprit d'équipe" a précisé ce que recouvrent ces "fonctions mixtes", selon un document de travail que s'est procuré AEF info : "l'exercice des professeurs du 2nd degré en service partagé pourrait consister à pouvoir leur confier toute mission normalement dévolue aux inspecteurs (certaines inspections, tout ou partie des rendez-vous de carrière ; élaboration de sujets d'examen ; production de ressources ; formations ; référent d'établissements, de réseau ou de bassin...).

Les missions des corps d'inspection pourraient être organisées avec ces nouvelles ressources, notamment en répartissant mieux la charge des rendez-vous de carrière et en permettant ainsi de faire de l'accompagnement d'équipes dans les établissements, du travail pédagogique et du pilotage de la discipline".

L'intérêt, selon le ministère, est que les professeurs aient "un meilleur accompagnement personnalisé", "un contact plus fréquent avec des chargés de mission d'inspection encore enseignants" et qu'il y ait davantage de "travail entre pairs sur les questions didactiques et pédagogiques". De leur côté, "les inspecteurs territoriaux pourraient travailler plus systématiquement en équipe, augmenter le nombre de personnels encadrants, et mieux répartir les missions et ainsi d'éviter la surcharge".

En outre, "ce dispositif permettrait aux professeurs de se donner le temps de choisir la poursuite de leur parcours professionnel". Et de préciser que, "sur le plan réglementaire, une telle évolution supposerait d'ancrer cette possibilité dans les statuts particuliers des enseignants du 2nd degré".

"Il faut des moyens"

Du côté des inspecteurs, qui ont par ailleurs un groupe de travail spécifique dans le cadre de l'agenda social ([lire sur AEF info](#)), cette mesure est plutôt perçue d'un bon œil. Christian Champendal, secrétaire général du Snia-IPR-Unsa, majoritaire chez les IA-IPR, y voit notamment la "possibilité d'avoir des équipes étoffées. Actuellement, par exemple, nous n'avons pas les moyens de faire l'évaluation des établissements." L'arrivée de ces fonctions mixtes pourrait donc, continue-t-il, permettre "d'améliorer la qualité du système".

Patrick Roumagnac, secrétaire général du Sien-Unsa, premier syndicat chez les IEN, estime qu'il est "intéressant de confier aux

enseignants des missions de projets, d'accompagnement des équipes, et peut les intéresser pour éventuellement devenir inspecteur ensuite". Si ces missions ne sont pas nouvelles car, dans le second degré, existent "des 'aides inspecteur', autrement dit des enseignants qui ont une décharge de service variable selon les besoins et prennent en charge certaines opérations", rappelle Patrick Roumagnac, il s'agirait là, poursuit-il, de les "institutionnaliser".

En effet, précise le ministère dans son document de travail, actuellement, "des professeurs peuvent être chargés ponctuellement de mission d'inspection ou faisant fonction. Initiées par des lettres de missions des recteurs, ces prérogatives n'ont aucune assise réglementaire, ne sont pas codifiées dans leur finalité ainsi que leur valorisation ultérieure dans les parcours professionnels".

Néanmoins, pour atteindre l'objectif recherché, "il faut des moyens, en termes humains et de temps, et aussi que ces personnels enseignants soient formés", alerte Christian Champendal, qui pointe également le risque que la situation soit "un peu schizophrène pour les enseignants" (cf. encadré). Patrick Roumagnac renchérit : "Nous espérons que ce ne sont pas seulement des effets d'annonce".

LES CPC pour "améliorer l'accompagnement pédagogique"

Ils pointent également la nécessaire réflexion à avoir sur les missions qui seront confiées à ces fonctions mixtes et aux futurs CPC recrutés. "Il faut un travail fin d'organisation du travail : par exemple, il ne s'agira pas de donner à des chargés de mission des dossiers sensibles", estime Christian Champendal, qui liste, comme actions possibles : "mener des RDV de carrière, gérer des dossiers disciplinaires, des opérations de gestion de mobilité ou avancement, des dossiers d'examen".

Les CPC supplémentaires - ces sortes "d'adjoints" des IEN, selon Patrick Roumagnac, qui en espère un de plus par circonscription - doivent, eux, "permettre d'améliorer l'accompagnement pédagogique", explique le secrétaire général du Sien. "Il pourra prendre en charge la partie mise en œuvre pédagogique des projets, par exemple. Mais il ne doit pas s'agir de lui confier, comme c'est parfois le cas actuellement faute de temps pour les inspecteurs, des missions administratives".

Actuellement, rappelle le document de travail, les CPC ont pour missions principales "l'accompagnement pédagogique des professeurs du premier degré, la contribution à la mutualisation et au travail en équipe, la formation initiale et continue".

Les enseignants perplexes

Devant la perspective de voir se développer les fonctions mixtes, Sophie Vénéritay, secrétaire générale du Snes-FSU, craint que le "positionnement ne soit pas simple à appréhender pour les collègues, qu'ils soient mis en porte à faux, entre deux fonctions". Et de s'inquiéter que, pour l'heure, les missions qui leur seraient confiées ne soient pas précisées alors que c'est "la question centrale". Et si, reconnaît-elle, "il peut y avoir des demandes d'enseignants d'évoluer dans leur carrière", en revanche, ces fonctions mixtes ne seraient "pas la bonne réponse. Il peut y avoir des dispositifs plus stabilisés". En outre, Sophie Vénéritay ironise sur le fait que ce dispositif soit placé dans le groupe de travail "Esprit d'équipe" : "Si un professeur fait l'inspection d'un de ses collègues, il n'est pas certain que cela renforce l'esprit d'équipe".

De son côté, Guislaine David, secrétaire générale du Snuipp-FSU, estime que l'augmentation envisagée du nombre de CPC peut être "bénéfique" mais il s'agit alors surtout de "recentrer leurs missions sur l'accompagnement des collègues", les CPC étant de plus en plus, selon Guislaine David, "sur des dossiers administratifs pour soulager l'inspecteur" ([lire sur AEF info](#)).

L'espoir d'une évolution professionnelle améliorée

Dans le cadre des ateliers du Grenelle, d'autres sujets concernent les inspecteurs. Parmi eux, la volonté du ministère de favoriser l'évolution professionnelle des personnels. D'un côté, les inspecteurs ont un rôle à jouer pour celle des enseignants : "L'inspecteur peut apporter sa connaissance pour accompagner un personnel qui envisage de devenir inspecteur ou directeur d'école. Cela rentre vraiment dans nos missions : repérer, mobiliser les viviers, susciter des envies", indique Patrick Roumagnac.

Mais les inspecteurs peuvent également être concernés au premier chef, explique Christian Champendal : "L'évolution pour nous, c'est devenir Dasen ou avoir un poste de conseiller technique. C'est limité. À tel point que, ajouté au fait que la situation professionnelle soit parfois insatisfaisante, de plus en plus de collègues envisagent un retour dans le corps d'origine".

Les inspecteurs peuvent aussi vouloir devenir chef d'établissement, ajoute Patrick Roumagnac. Or, poursuit-il, "à l'heure actuelle, il y a quelques postes réservés dans les académies, en fin de mouvement. Mais il faudrait le faire en début de mouvement, avec une offre large, plutôt qu'en fin de mouvement où l'offre est tellement étroite que les collègues renoncent. Ce sont des réponses techniques pas difficiles à mettre en œuvre". Et d'espérer également que les réflexions mènent aussi à favoriser les

"mobilités au sein de la fonction publique", de l'Éducation nationale à ailleurs, et inversement.

Les autres pistes du groupe de travail "esprit d'équipe"

Plus largement, d'autres pistes ont été évoquées par le ministère lors de la première réunion du groupe de travail sur "l'esprit d'équipe" :

- "Définir un projet d'établissement 'feuille de route' de tous : contenu et conditions de réussite" ;
- "Mieux identifier et prendre en compte le temps et les effets de la coordination pédagogique et du travail collectif" ;
- "Former et accompagner tous les personnels pour accélérer le changement de pratique et la transformation du travail collectif" ;
- "Adapter les espaces et leurs usages pour favoriser le travail collectif au sein de l'équipe pédagogique et avec les parents".